



**VILLE D'ESTAIRES**

Nos Réf : BF/CH/JL

Objet : Conseil Municipal du 11/12/2024

J'ai l'honneur de vous convier au prochain Conseil municipal qui se tiendra :

**Le mercredi 11 décembre 2024 à 18h00**

**dans les Grands Salons de l'Hôtel de ville – à la Mairie d'Estaires**

**PROJETS DE DELIBERATIONS :**

**Finances :**

- 1) Budget communal – Décision modificative n°1
- 2) Budget communal – Report des crédits d'investissement
- 3) Budget communal – Boxing Club Estairois – Demande d'une subvention exceptionnelle
- 4) Budget communal – Journées du Patrimoine 2024 – Association Rotary Club d'Estaires La Gorgue – Attribution d'une subvention exceptionnelle
- 5) Budget communal – Admission en non-valeur – Annulation partielle

**Festivités**

- 6) Festivités communales – Marché de Noël – Edition 2024

**Personnel communal :**

- 7) Personnel Communal – Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire – Agents de police municipale
- 8) Personnel Communal – Action sociale – Contrats de prévoyance – Participation communale
- 9) Personnel Communal – Création et suppression d'emplois – Fixation du tableau des effectifs pour l'année 2025
- 10) Personnel Communal – Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour 2025 pour accroissement temporaire d'activités
- 11) Personnel Communal – Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour 2025 pour besoins saisonniers
- 12) Personnel Communal – Contrat d'Engagement Educatif – Ouverture de postes pour 2025
- 13) Personnel Communal – Parcours Emploi Compétence – Ouverture de postes pour 2025
- 14) Personnel Communal – Mise à disposition d'un agent communal au CCAS – Information

### **Jeunesse :**

- 15) Jeunesse – Conseil Municipal des Enfants (CME) – Fixation du règlement
- 16) Ecole communale – Projet pédagogique école élémentaire Prévert Pergaud – « Notre école, faisons-la ensemble » – Convention de financement dans le cadre d'innovation pédagogique
- 17) Service Enfance Jeunesse – Conventions de Prestation de Service Ordinaire (PSO) avec la CAF - Renouvellement
- 18) Crèche « Les P'tits Baudets » – Renouvellement de la convention de Prestation de Service Unique (PSU) avec la CAF
- 19) Convention Territoriale Globale – Accord de principe – Lancement du renouvellement de la convention CAF/CCFL
- 20) Crèche Les P'tits Baudets – Projet d'établissement – Approbation

### **Urbanisme :**

- 21) Plan Local d'Urbanisme – Bilan Foncier – Rapport triennal sur l'artificialisation des sols
- 22) Caméo – Cession définitive à Flandre Opale Habitat
- 23) Urbanisme – Etablissement public foncier (EPF) – Convention opérationnelle – Cession du site Madeleine rue de Lille à l'aménageur NEOXIMO – Modification du périmètre

### **Intercommunalité :**

- 24) TE Flandre – Désignation d'un délégué suppléant au Conseil syndical
- 25) TE Flandre – Prestation de contrôle des factures d'énergie avec le concours du Territoire d'énergie Flandre
- 26) TE Flandre – Travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux électriques – Rue du Président Kennedy, Rue de Merville et rue Jules Ferry

### **Monsieur le maire**

- 27) Police municipale – Vidéoprotection – Mise en place de la vidéooverbalisation
- 28) Commande publique – Marché d'assurance des risques statutaires – Groupement de commandes avec le CDG59 – Adhésion
- 29) Commande publique – Contrats d'assurances – Adhésion au groupement de commandes
- 30) Marché public – Adhésion groupement de commandes photocopieuses et maintenance – CCFL
- 31) Commande publique – Adhésion centrale d'achat – Cap Territoire
- 32) Soutien aux commerçants – Travaux de requalification du centre-ville – Règlement de la commission d'indemnisation amiable des commerçants – Modification

### **Information du Maire :**

- 33) Décisions municipales prises au titre de l'article L.2122 – 22 du code général des Collectivités Territoriales :  
Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions du conseil municipal. La liste des décisions municipales est jointe en annexe à la note de synthèse.
- 34) Questions diverses

**Le maire,  
Bruno FICHEUX**



Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire